



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 9128

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les conditions d'entrée dans la carrière d'enseignant qui n'a plus le même attrait auprès des jeunes, et spécialement dans le second degré. L'exercice de la profession connaît parfois des conditions difficiles, même sans aller jusqu'à l'insécurité. Des candidats diplômés préfèrent une autre voie pour exercer leurs compétences, ce qui entraîne un appauvrissement pour le monde éducatif. Il lui demande s'il envisage des mesures pour rendre à nouveau plus attrayante l'entrée dans le monde de l'éducation nationale dont le rôle est essentiel dans notre société.

Texte de la réponse

Pour répondre à la nécessaire évolution, des métiers de l'enseignement, l'institution doit concilier les impératifs du service, public de l'éducation avec les choix des enseignants. L'enjeu permanent est d'offrir aux enseignants des possibilités qui valorisent leurs compétences, l'importance de leur investissement dans le travail et l'expérience acquise, aussi bien pour les promotions que pour la mobilité fonctionnelle. La mobilité dans la profession, la possibilité de construire de véritables itinéraires professionnels sont, indispensables ; de même, les reconversions et les changements de carrière doivent être facilités s'ils correspondent à une demande exprimée par les intéressés. Au cours de la carrière, il faut ouvrir des possibilités de diversifier les modalités d'enseignement et prévoir des dispositifs de réorientation professionnelle. L'aménagement du temps de travail, au choix des professeurs et dans le respect des nécessités du service, doit également être favorisé. Une attention particulière doit être apportée à la situation de ceux qui sont en difficulté. Sur ces thèmes ont été créés des groupes de travail dans le cadre des tables rondes sur les métiers de l'éducation nationale, réunissant l'administration et les organisations syndicales. Ces échanges, engagés en 2003, ont permis d'étudier diverses pistes. Cette réflexion doit cependant être encore approfondie et prolongée pour arrêter un dispositif opérationnel au terme de la nécessaire consultation.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9128

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5110

Réponse publiée le : 27 juillet 2004, page 5818